

## Séance du Lundi 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le lundi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE HAM.

Étaient présents les conseillers municipaux :

Mme Diane ROULAND, M. Sébastien RAGOT, Madame Alexandra FONTAINE, MM. Frédéric BARRÉ, Christian GARNIER, Mmes Frédérique MATIGNON, Sophie DEROUET, M. Frédéric ATTHAR, Mme Patricia DOUILLET, M. Jérôme RENARD.

Étaient excusés les conseillers municipaux : Mme Emmanuelle MORICE

Retard : Mme Sophie DEROUET

Secrétaire de séance : Mme Alexandra FONTAINE

### 2020-49 Travaux : plantation du stade : devis et demande de subvention

#### 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Madame la Maire expose que :

Suite à la coupe sanitaire décidée par le Conseil Municipal en Mai 2017, un repeuplement était prévu, par les membres du Conseil Municipal précédent (délibération n°2017-33),

Considérant, qu'un repeuplement est à effectuer au stade de foot,

Considérant l'avis de la commission travaux du 12 septembre 2020 favorable au devis de l'entreprise Jardin Conseil pour un montant de 3130 € TTC.  
Considérant qu'une aide financière du Département de la Mayenne est possible pour des plantations d'arbres et de haies.

Madame La Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer le devis de l'entreprise Jardin Conseil et également à l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès du département.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame La Maire à signer le devis, mandater les sommes dues, déposer le dossier de subvention et titrer les sommes des subventions obtenues.

### 2020-50 Travaux voirie : convention avec le département

#### 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Vu la délibération 2020-42,

Considérant l'imminence des travaux de la rue principale,

Considérant que ces travaux modifient la physionomie de la route,

Madame la Maire expose au Conseil Municipal la proposition de convention du département à propos de l'entretien qui revient à la commune pour la rue principale :

- La signalisation verticale et horizontale

- Le plateau surélevé y compris les rampes et le dessus
- Les trottoirs et bordures
- Les équipements de gestion des eaux pluviales
- L'éclairage public
- Informer le département de toute dégradation sur l'ouvrage

Après un tour de table, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
 AUTORISE Madame la Maire à signer la convention proposée par le département.

### Travaux aire de jeux : rapport de la commission travaux

Monsieur Sébastien RAGOT premier adjoint expose au conseil avoir reçu et étudié deux devis en commission pour le terrassement de l'aire de jeux. La commission va demander un troisième devis afin d'avoir une meilleure vision de ce qu'il est possible de réaliser comme travaux.

Par ailleurs l'avancement du dossier laisse présager la possibilité de 7 à 8 jeux.

La commission fera ses propositions une fois que le dossier sera plus avancé.

### 2020-51 Travaux : Effacement des réseaux : cadencement de l'amortissement

#### 7.1 Décisions budgétaires

Vu la délibération n°2019-29 du 30 avril 2019 qui choisit les modalités de paiement de l'enfouissement des réseaux.

Considérant, que ces travaux sont amortissables,

Il convient de définir la durée d'amortissement.

Madame La Maire propose d'amortir le bien sur 5 ans avec les montants suivants :

2021	5054,43 €
2022	5054,43 €
2023	5054,43 €
2024	5054,43 €
2025	5054,44 €

Après un tour de table, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Maire à amortir le bien suivant le tableau proposé, ainsi qu'à mandater et titrer les sommes en question.

### Rapport de la commission Espaces verts

L'adjoint au Maire Frédéric BARRÉ rapporte au Conseil Municipal les avancées des travaux de la commission espaces verts.

Les points suivants ont été étudiés par la commission :

- Zéro phyto
- Feux sauvages : nuisance : plusieurs communications ont été faites dans les bulletins municipaux
- Déchets verts
- Paillage des plantations
- Plantes grasses face à la sécheresse
- Haies pour retenir l'eau
- Nichoirs pour favoriser les mésanges
- Ramassage des déchets dans la nature
- Bouches d'égouts : grille pour bloquer les déchets
- Eau de pluie : récupérée au niveau de la mairie.
- Eoliennes du ham : discussion et explication sur l'état du projet et son avancée (mât de mesure et études).
- Visite d'eco village
- Vélo électrique : idée d'en mettre un à disposition de la commune
- Arbres coupés pour la fibre : idée de les répertorier.

Madame La Maire précise qu'il faut faire attention à ce qui est une compétence communale ou pas.

### 2020-52 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : désignation d'un représentant pour la mairie de Le Ham

#### 5.7.8 Intercommunalité : autre

Madame La Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres. Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La CLECT a plusieurs missions, dont

notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes. Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes. Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire.

La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Par délibération n°41 du 21 Juillet 2020, le Conseil communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 26 membres au total. Ainsi Madame la Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal de 2 représentants (un titulaire et un suppléant) pour siéger au sein de la CLECT. Madame la Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret. Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Se porte candidat pour être membre titulaire :

Se porte candidat pour être membre suppléant :

Sur proposition de Madame La Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Considérant que dans le cadre du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-1V du Code Général des Impôts ;

Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE : - DE NOMMER Sébastien RAGOT, membre titulaire ;

- DE NOMMER Jérôme RENARD, membre suppléant.

## **2020-53 Regroupement Pédagogique Intercommunal : répartition des frais**

### **7.1- Décisions budgétaires**

**VU** les délibérations du 8 décembre 2015 pour Le Ham et du 27 novembre 2015 pour la commune de Loupfougères.

**CONSIDÉRANT** la convention de répartition des frais du R.P.I entre les communes de Loupfougères et celle de Le Ham,

Les comptes ont été établis pour les frais de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Ayant constaté les dépenses et les recettes, les membres de l'assemblée remarquent que la commune de LE HAM doit 7947,77 € à la commune de LOUPFOUGERES.

Le Conseil Municipal note que les heures que le secrétaire de Mairie de LE Ham passe à s'occuper du traitement des factures et à la facturation nécessaires au fonctionnement du RPI ne figurent pas dans le calcul des frais

Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée DÉCIDE

- de valider la répartition des frais.
- Mme le Maire et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application de la précédente décision.

## 2020-54 Ecole : tarifs de la cantine

### 8.5 Politique de la ville

#### Repas cantine :

Vu la délibération n° 2016-32 du 03 Mai 2016 fixant les tarifs de cantine, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'augmenter comme suit le prix des repas à la cantine scolaire :

**Repas enfant : 3.10 €** (au lieu de 3 € actuellement)

**Repas adulte : 3.9 €** (au lieu de 3.85 € actuellement)

Madame La Maire propose également d'adopter une hausse annuelle des tarifs de cantines de 5 centimes par an et par repas.

Il est également fait état du faible coût du repas adulte et qu'il pourrait être logique d'envisager une profonde modification du tarif adulte.

Après un tour de table, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante VALIDE les tarifs proposés applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour l'année scolaire 2020/2021 et pour les années à suivre.

## 2020-55 Commissions : précisions

### 5.3 Désignation de représentants

Lors de l'installation des commissions, il a été créé la commission d'appel d'offres,

La préfecture invite la commune à changer le nom de celle-ci et à préférer l'appellation : « commission marché » au vu des seuils que la mairie a à gérer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE le changement d'appellation ; les membres restent les mêmes à savoir :

<b>- délégués titulaires :</b>	
Sébastien RAGOT	Patricia DOUILLET
Jérôme RENARD	Frédéric BARRÉ
Frédéric ATTHAR	Christian GARNIER

## Echange de terrains (régularisation) chez un notaire (Terriers)

Vu les délibérations n° 2019-44 et 55,

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous est pris chez le notaire Maître Leray qui officie sur Villaines-La-Juhel afin de clore le dossier des échanges de terrains des Terriers.

## 2020-56 Location de salles en période de covid

### 7.1 Décisions budgétaires

Considérant, les demandes régulières de locations reçues en mairie,

Considérant le protocole sanitaire,

Madame La Maire souhaite avoir l'avis du Conseil Municipale sur l'opportunité de donner un avis favorable aux locations de salle,

Après un tour de table, à l'unanimité le Conseil Municipal AUTORISE Madame la Maire à faire reprendre les locations de salle si et seulement si :

- Engagement écrit à respecter le plan sanitaire
- Remise de la liste des personnes présentes avec coordonnées afin de pouvoir aisément remonter une chaîne de contamination.

## 2020-57 Droit de préemption urbain

### 2.3 Droit de préemption urbain

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante une déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître LERAY, Notaire à Villaines-La-Juhel pour un bien situé au 7 rue du Pont d'Aisne et qui appartenait à la famille BRUNET. Il s'agit de la parcelle cadastrée H n°255 d'une superficie de 392 m<sup>2</sup>. Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

↳ Renonce à son droit de préemption pour le bien ci-dessus cité et autorise Madame le Maire à signer les documents utiles à l'application de la présente décision.

## Informations du maire

Madame la Maire expose au conseil que conformément à la délibération n° 2020-29 elle a signé les devis suivants :

- ..Devis Berson choisit conformément à la délibération n°2020-44 du 15 juin 2020 ; ainsi qu'un devis complémentaire pour un montant de 990 € TTC afin de réaliser une dalle en

béton au fond du canal de sortie d'eau. Ce besoin ne pouvait pas être visible avant travaux.

- ..Devis Nicolas RICHARD d'un montant de 3360 € TTC afin de rendre possible la replantation du stade.
- ..Devis Nicolas RICHARD d'un montant de 1947 € TTC afin d'évacuer les sapins coupés du parking et d'aménager la sortie de champ à côté de la mairie. Il a été passé un outil au niveau du sol mais cela n'était pas suffisant.
- ..Devis Distrifêtes d'un montant de 931.20 € TTC afin d'illuminer la rue principale durant la période des fêtes de fin d'année.
- ..Devis Mavasa afin d'acquérir une nouvelle urne ainsi qu'un isoloir PMR dans la perspective d'une double élection possible prévue pour mars 2021.

### Affaires diverses

Il est nécessaire de réaliser une barrière de protection à l'étang.

Une personne semble pour le moment intéressée pour être agent recenseur.

L'État propose à la commune de lister les personnes démunies susceptible d'obtenir des masques, il est jugé inutile de fournir cette liste au vu des masques qui ont déjà été fournies.

La commune a reçu la liste des personnes retenue pour la CCID.

TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
M. Jean-Louis BRINDEAU	M. Sébastien ROCHER
M. Eric FOUCAULT	M. Joël LEBLANC
Mme Maryvonne SALIN	Mme Brigitte HOULBERT
M. Christian VALLEE	M. Olivier THEBAULT
Mme Martine SERRAND	Mme Christine BRUNET
M. Jean-Michel RENARD	M. Patrick BLANC

Cinq dossiers pour l'aide aux entreprises ont été transmis à la communauté de communes et validés au Maire.